



Collège Lucie et Raymond Aubrac

Livret d'accueil des parents d'élèves 2017-2018

Ce document a été rédigé par l'équipe des parents délégués de la FCPE.

Site internet : <http://fcpe75-lucie-aubrac.hautetfort.com>

Courriel : fcpe.paris11.collegeaubrac@gmail.com

Le collège en bref

Adresse : 62, rue de la Fontaine-au-Roi – 75011 Paris

Tél. standard : 01 48 06 84 00 – Email : ce.0750465y@ac-paris.fr

ENT : <https://www.parisclassenumerique.fr>

Site web du collège : https://www.ac-paris.fr/serail/jcms/s2_500750/

Site Association sportive du collège : www.epsaubrac.jimdo.com

Effectifs

- Environ 120 élèves à la rentrée 2017, répartis en 4 classes par niveau (sauf 5 classes en 5^e), plus une classe NSA et des élèves ULIS (voir Lexique en dernière page)
- 37 enseignants

Collège classé en REP (Réseau d'Education Prioritaire), anciennement ZEP

- Langues étrangères : anglais, allemand, chinois (LV1), espagnol, (LV2), latin (à partir de la 5^e, en option), grec (en 3^e, en option),
- Sections bilangues en 6^e : anglais + allemand ou anglais + chinois,
- Option musique (2 heures/semaine en plus) pour 14 élèves en 6^e et en 5^e avec des professeurs du Conservatoire du XI^e arr.

Annuaire du collège

Principale	Mme Mengin	Assistante sociale	Mme Bardet
Adjointe	Mme Deba	Infirmière	Mme Nyckees
Secrétaire	Mme Ben Aïssa	Conseillère d'orientation	Mme Sol
CPE	M. Leshauris	Action Collégiens	Mme Kalmes
Gestionnaire	M. Danjau	Accueil	Mme Billaud

Informations pratiques

Horaires

Le collège ouvre à 8 h 20, les élèves montent avec leur professeur à la première sonnerie, à 8 h 25. Les cours commencent à 8 h 30 et durent 55 minutes.

La pause déjeuner a lieu entre **12 h 30 et 14 h pour l'ensemble des élèves.**

Les cours les plus tardifs se terminent à 18 h.

Restauration

Les demi-pensionnaires prennent leur repas dans un self-service situé en face du collège. La pause dure **une heure trente.**

Le restaurant scolaire sert en moyenne 200 repas par jour. Les repas sont fournis, comme dans les écoles primaires du quartier, par la Caisse des Écoles du XI^e arrondissement, qui gère directement les inscriptions et la facturation. Les menus sont affichés dans le couloir d'accès de la cantine, ou au collège dans l'un des espaces d'affichage de la cour.

Mail : facturation@cdeparis11

Site : www.cdeparis11.org/

Bulletin d'inscription : www.cdeparis11.org/dragon-media/Bulletin_2017-2018.pdf

Régime des sorties

Le choix du régime (externe ou demi-pensionnaire) détermine les modalités de prise en charge de l'élève par l'établissement.

Un élève demi-pensionnaire est tenu de déjeuner à la cantine et ne peut pas quitter l'enceinte scolaire entre son premier et son dernier cours de la journée. Si les parents le souhaitent, un enfant demi-pensionnaire est accueilli pour travailler en étude, avant et après le temps scolaire défini par son emploi du temps, mais sa présence n'est pas contrôlée.

Un élève externe ne peut pas quitter l'établissement entre son premier et son dernier cours de la demi-journée. Un élève externe est accueilli en étude en dehors de son temps scolaire pour travailler et ce, dans la limite des places disponibles.

Les parents doivent signaler s'ils permettent ou non à leur enfant de sortir du collège à la fin des cours si celle-ci intervient plus tôt que prévu (absence d'un professeur, déplacement d'un cours...).

Dans tous les cas, si un parent souhaite aller chercher son enfant pendant le temps scolaire (par exemple pour un rendez-vous médical), il doit signer une décharge de responsabilité au bureau du CPE.

À noter : si c'est une autre personne qui vient chercher l'enfant, celle-ci doit être désignée par un mot signé des parents dans le carnet de correspondance.

La vie quotidienne au collège

Carnet de correspondance

Un carnet de correspondance est distribué à chaque élève en début d'année. Il sert d'outil de liaison entre l'établissement et les familles. Il doit être signé par l'élève et ses parents (ce qui vaut acceptation du règlement intérieur). Il est obligatoire de l'avoir tous les jours avec soi pour entrer et sortir du collège. **En cas d'oubli, une punition peut être donnée à l'élève.**

Les professeurs communiquent par ce biais les informations importantes concernant leurs cours (sorties éventuelles, demandes d'autorisation, propositions...).

Doivent figurer impérativement sur le carnet une photo d'identité de l'élève et son emploi du temps hebdomadaire (en cas de modifications substantielles de celui-ci, un nouvel emploi du temps sera distribué).

Il contient des feuillets dédiés aux éventuels retards (**à justifier**), dispenses de demi-pension et autorisations de sorties.

Attention : il est demandé aux parents de vérifier régulièrement que les informations pour la demi-pension figurant au dos du carnet correspondent bien aux jours de présence de leur enfant.

En cas de perte, l'élève est tenu de racheter un nouveau carnet.

Étude et CDI

Durant les heures sans cours survenant dans la journée ou avant l'heure de sortie autorisée, les collégiens doivent se rendre en salle d'étude, où ils sont tenus de travailler dans le calme.

Ils ont également la possibilité d'aller au CDI. Il s'agit également d'un lieu de travail et de lecture qui accueille les élèves dans la limite de ses capacités, pour une heure entière (on ne peut pas y aller pour occuper ¼ d'heure ou une ½ heure).

On y trouve :

- un fonds documentaire de travail classé par thème (encyclopédies, dictionnaires, ouvrages...)
- une bibliothèque de loisirs classée par ordre alphabétique d'auteur (romans, contes...)
- de nombreuses revues
- des bandes dessinées et mangas
- des ordinateurs pour se connecter à l'ENT ou à Internet pour la recherche documentaire.

Le prêt d'ouvrages à domicile est possible sur présentation d'une carte d'inscription délivrée en début d'année.

Le CDI est ouvert tous les jours.

Bulletins scolaires

Les relevés de notes et appréciations sont trimestriels. Ils sont envoyés aux parents à l'issue de chaque conseil de classe ou remis en mains propres lors de la rencontre proposée avec le professeur principal (1^{er} et 2^e trimestres). Au 3^e trimestre, le bulletin est envoyé directement par courrier.

Attention : ces bulletins sont des documents officiels à conserver précieusement.

Rencontres parents-professeurs et réunions d'information

Différentes réunions sont organisées à l'intention des parents, auxquelles il est important de pouvoir assister.

En début d'année :

- réunion de présentation des équipes pédagogiques : chaque professeur présente les enjeux de sa matière et ce qu'il attend de l'élève.
- Désignation des parents délégués : le but est de nommer pour chaque classe 4 parents référents, (2 "principaux" et 2 suppléants) qui assisteront aux conseils de classe et qui

peuvent faire transiter des informations vers les professeurs. Il est très important que les parents soient investis et qu'ils puissent se manifester si nécessaire. Vous pouvez vous proposer à l'adresse : fcpe.paris11.collegeaubrac@gmail.com

À la fin des 1^{er} et 2^e trimestres :

Lors de la remise du bulletin aux parents après les conseils de classe des 1^{er} et 2^e trimestres, il est possible de rencontrer un ou plusieurs professeurs en prenant rendez-vous au préalable. Avant chaque conseil de classe, les parents délégués se proposent de recueillir les avis des autres parents d'élèves (via une feuille distribuée en classe à remplir ou l'ENT).

Les élèves eux-mêmes préparent le conseil de classe avec leurs camarades délégués qui les représentent au conseil. Chacun est libre d'exprimer son opinion.

Un compte-rendu du conseil de classe, rédigé par les parents délégués de la classe, est envoyé aux parents et remis aux familles avec le bulletin.

Tout au long de l'année :

En cas de problème particulier, il vaut mieux prendre rendez-vous avec le professeur. Le professeur principal est l'interlocuteur privilégié. Celui-ci communique avec les autres professeurs et a le souci particulier du suivi de l'élève. Les parents délégués peuvent également servir d'intermédiaires.

Comment les parents sont-ils représentés au collège ?

La FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves)

Les associations de parents d'élèves (APE) permettent une collaboration entre familles, administration et professeurs. L'adhésion à une association de parents d'élèves permet de participer à la vie du collège et de mieux connaître le milieu dans lequel évolue l'enfant.

La FCPE est représentée à l'intérieur du collège. Elle est présente dans toutes les instances de concertation ou de décision et vous offre la possibilité de suivre votre enfant.

Elle est structurée en conseil local au sein de notre établissement. Notre conseil local réunit ses adhérents environ 1 fois/trimestre. Y participer, c'est la possibilité de s'informer, de partager son expérience, de réfléchir à tout ce qui concerne la vie du collège. C'est aussi agir en défendant un enseignement public, gratuit et de qualité pour tous.

Des personnes volontaires participent aussi à des groupes de travail thématiques (ENT, site FCPE du collège, livret d'accueil...).

L'assemblée générale aura lieu dans les semaines qui suivent la rentrée. Vous y êtes tous conviés.

Dans l'intérêt de tous les enfants, les parents d'élèves occupent une place privilégiée dans la communauté éducative, aux côtés de tous les acteurs intervenants dans le cadre scolaire.

Ils apportent, par leur engagement bénévole au service du système scolaire, un regard de parent citoyen. Ils participent, à leur mesure et en fonction de leurs disponibilités, à la vie du collège de leurs enfants au sein de la fédération de parents d'élèves. En adhérant à cette fédération, vous aurez la possibilité d'être élu au conseil d'administration, de participer aux conseils de classe ou aux différentes instances de réflexion.

Les élections des représentants des parents d'élèves au sein du collège se déroulent mi-octobre. Chacun des représentants légaux participe au scrutin.

Conseil de classe

Cette instance effectue le suivi individuel scolaire de chaque élève et participe à son orientation et son affectation. 2 parents désignés en début d'année (ou leurs suppléants) assistent à 3 réunions par an (une par trimestre).

➤ Rôle du parent délégué :

Il fait le lien entre les professeurs, l'administration du collège et les familles. Il peut apporter des renseignements que l'équipe éducative n'a pas et un point de vue extérieur.

Il représente les parents et les familles, doit donc connaître leurs avis et être attentif aux cas d'élèves ou de famille en difficulté, sans chercher à se substituer aux intervenants professionnels.

Il s'intéresse à tous les élèves et peut être volontaire dans des classes où ne sont pas ses propres enfants pour pallier la non représentativité des parents dans certaines classes.

Conseil d'administration

C'est l'organe essentiel qui prend les décisions administratives concernant le collège (organisation, projets, budgets, règlement intérieur...). Il est présidé par le Chef d'établissement. Le conseil est composé de membres de la direction, d'enseignants, d'assistants d'éducation, de personnels administratifs, sociaux, techniques, d'élèves élus, de 6 parents élus, de représentants du Conseil général et de la municipalité.

Le CA se réunit 4 ou 5 fois par an.

➤ Rôle du parent élu :

Il statue sur le projet d'établissement.

Il vote le budget.

Il donne son avis au Chef d'établissement.

Il donne son accord sur d'éventuelles activités complémentaires.

Commission permanente

Cette commission, présidée par le Chef d'établissement, instruit les questions soumises au CA et peut statuer à la place du CA sur des questions dont elle a reçu la délégation.

Il y a 2 parents élus, ou leurs suppléants.

➤ Rôle du parent élu :

Il fait partie des 12 membres désignés par le conseil d'administration.

Il aide à l'instruction des questions soumises au CA.

Commission éducative

La commission éducative est présidée par le Chef d'établissement ou son représentant.

Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie de l'établissement scolaire. Elle recherche avant tout à y apporter une réponse éducative personnalisée.

Il y a 1 parent élu, ou son suppléant.

➤ Rôle du parent élu

Il est consulté pour donner un point de vue.

Conseil de discipline

Ce conseil, convoqué par le Chef d'établissement, prononce les sanctions à l'encontre des

élèves ayant transgressé les règles internes de l'établissement. Il y a 3 parents élus, ou leurs suppléants.

➤ Rôle du parent élu :

Il fait partie des membres du Conseil présidé par le Chef d'établissement.

Il participe au Conseil et donne son avis sur la sanction proposée par le chef d'établissement.

Commission Education Santé Citoyenneté (CESC)

Cette instance contribue à l'éducation à la citoyenneté, propose des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion, définit un programme d'éducation à la santé, à la sexualité et à la prévention des comportements à risques. Les membres sont convoqués par le Chef d'établissement ou à la demande du CA.

Il y a 2 parents élus, ou leurs suppléants.

➤ Rôle du parent élu :

Il participe aux décisions en apportant son point de vue dans l'intérêt des familles (ex. : partenariat avec le collège pour la réalisation de ce livret).

Les sites Internet du collège

L'ENT (Espace Numérique de Travail), **via le système PRONOTE**, permet de **suivre la scolarité de votre enfant : y figurent emploi du temps, devoirs¹, notes, absences et retards**. L'ENT permet également aux parents de communiquer entre eux ou avec les professeurs, et l'administration du collège.

Il s'agit d'un site assurant la liaison entre le collège et l'élève et sa famille. **Chaque parent se voit attribuer un identifiant et un mot de passe en début d'année**. Il est de la responsabilité de chacun de conserver ces coordonnées.

Parents et collégiens s'engagent à respecter une charte d'utilisation (les emails échangés doivent exclusivement concerner la vie au collège et les devoirs).

Pour accéder à l'ENT : <https://www.parisclassenumerique.fr>

L'ENT présente également les actualités du collège : emploi du temps actualisé, absences des professeurs, sorties, dates importantes, voyages de classe, etc. Enfin, les professeurs peuvent également faire figurer des liens, des exercices et des cours.

De son côté, le site internet du collège présente le maximum d'informations sur la vie au collège (listes de fournitures, calendrier, organigramme, annuaire, etc).

Pour accéder au site web du collège : https://www.ac-paris.fr/serail/jcms/s2_500750/

Soutien scolaire, activités sportives et culturelles

Soutien scolaire

Plusieurs dispositifs sont mis en place pour aider les élèves selon leurs besoins. Des associations du quartier sont également mobilisées pour les soutenir. Un document est disponible auprès du CPE.

1 L'expérience montre que les devoirs ne sont pas systématiquement reportés sur l'ENT, ainsi, il est nécessaire que chacun ait aussi un cahier de textes.

Association sportive

Les membres de l'association sportive ont le choix entre plusieurs disciplines : **tennis de table, danse hip-hop...** Les ateliers ont lieu le mercredi après-midi ou entre 12 h 50 et 13 h 50. Des rencontres et des compétitions sont régulièrement organisées. Le collège dispose d'un gymnase dans l'établissement.

Le blog de l'AS Aubrac : <http://epsaubrac.jimdo.com>

Séjours de découverte

Depuis 4 ans, toutes les classes de 6^e sont parties une semaine en séjour de découverte organisé par les professeurs d'EPS (au ski, en bord de mer, à la montagne, etc.). D'autres séjours ont également été organisés (Allemagne, Londres, Chine, Grèce...).

Action Collégiens

Ce dispositif de la Ville de Paris prend en charge des élèves pour des aides aux devoirs. Une ludothèque accueille les élèves sur la pause méridienne. Des sorties et week-ends sont également organisés par ce dispositif.

Santé et assistance

Infirmierie

Elle se situe dans la cour du bas (côté rue des Trois-Bornes), elle est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'infirmière apporte les premiers soins. Si nécessaire, elle appelle les parents pour qu'ils viennent chercher leur enfant. En cas d'accident plus grave, le SAMU est appelé.

L'infirmière est l'interlocutrice privilégiée pour toutes les questions touchant à la drogue, au tabac, à l'alcool, à la contraception... Elle est tenue au secret professionnel.

Assistante sociale

L'assistante sociale intervient auprès des élèves et de leurs familles, pour aider les enfants à faire face aux problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne, que le problème soit scolaire ou non. Son rôle est multiple : analyser la situation scolaire et familiale des élèves en difficulté, les informer sur leurs droits, les orienter vers les services compétents pour les aider et les accompagner dans leurs démarches, ou même jouer un rôle de médiation. Tout comme l'infirmière et le médecin, elle est tenue au secret professionnel.

Aides et participations financières

Vous pouvez bénéficier d'une bourse de collègue (soumise à condition de ressources) : retirez un dossier au secrétariat de l'établissement au mois de septembre.

Fonds social collégiens

Une aide aux familles peut être attribuée sur justificatif et sans condition de ressources. Le dossier est instruit par l'assistante sociale.

Entrée au collège : ce qui change par rapport à l'école primaire

- Les horaires et les matières ne sont pas les mêmes chaque jour : c'est l'emploi du temps.
- Il y a un professeur différent pour chaque matière et beaucoup de consignes à respecter, surtout au début de l'année.
- Les élèves doivent changer de salle après chaque matière. Attention : il se peut que la classe ne se déplace pas entièrement, mais par petits groupes, selon les enseignements choisis.
- Les devoirs : ils sont notés au jour le jour dans **le cahier de textes (6^e) ou l'agenda** et sur l'ENT. Éviter de se laisser déborder ! Profiter des week-ends et des après-midi libres pour s'avancer dans le travail.

Que faire si...?

- Un professeur est absent : l'élève reste dans le collège (en permanence ou au CDI).
- Votre enfant est malade avant d'aller en classe : contactez le CPE et remplissez un papillon rose dans le carnet de correspondance.
- Votre enfant a un problème au collège : grâce aux coordonnées indiquées sur la fiche individuelle de renseignements que vous avez remplie en début d'année, les responsables vous contactent.
- Votre enfant ne mange exceptionnellement pas à la cantine : remplissez un papillon orange dans le carnet de correspondance, votre enfant le présentera au CPE pour sortir du collège.
- Votre enfant ne peut pas faire de sport (malade ou blessé) : remplissez la dispense dans le carnet de correspondance et joignez si nécessaire un certificat médical, à montrer au professeur d'EPS et au CPE.
- Vous souhaitez prendre un rendez-vous avec Mme la Principale ou la Principale adjointe : contactez le secrétariat (au 01 48 06 84 00) ou envoyez un message depuis l'ENT.
- Vous souhaitez rencontrer un professeur : demandez un rendez-vous par écrit sur le carnet de correspondance de votre enfant ou par l'ENT.
- Un problème se pose dans la classe : contactez l'un des parents délégués de la classe ; leurs coordonnées vous seront transmises après les résultats des élections des représentants des parents d'élèves.
- Votre enfant a un handicap : joignez l'infirmière, qui se chargera de mettre en place un projet d'accueil individualisé (ou PAI).
- Votre enfant est convoqué en conseil de discipline : contactez les parents d'élèves élus qui siègent à ces conseils qui sont là pour vous informer et vous aider.
- Vous n'êtes pas d'accord avec la décision de redoublement ou d'orientation en fin de 6^e : vous pouvez faire appel de la décision. Remplissez la feuille de dialogue distribuée en classe et prenez rendez-vous avec la Principale adjointe pour remplir un dossier d'appel.
- Vous avez des problèmes familiaux, financiers, etc. : vous pouvez contacter l'assistante sociale du collège. Vous pouvez également prévenir le professeur principal de votre enfant si la situation risque d'influer sur son attention ou son comportement.

- Pour les familles ayant des problèmes de papiers : contactez le correspondant local de RESF, Damien De Blic (email : damien.deblic@gmail.com).

Lexique

CDI : centre de documentation et d'information

CPE : conseiller principal d'éducation

DNB : diplôme national du brevet

DP : demi-pensionnaire

EPS : éducation physique et sportive

ENT : espace numérique de travail

LV 1 : langue vivante commencée en 6^e

LV 2 : langue vivante commencée en 4^e

NSA : Non Scolarisés Antérieurement. Il s'agit d'un groupe d'élèves bénéficiant d'un apprentissage renforcé en français afin de permettre à terme leur intégration dans les classes traditionnelles.

PP : professeur principal

REP : Réseau d'éducation prioritaire. Le classement en ZEP pour un établissement se traduit par des moyens accrus, notamment en matière de dotation horaire.

SVT : Sciences de la vie et de la Terre

ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire. Ce dispositif vise à intégrer dans le système scolaire classique des élèves en situation de handicap.

Calendrier scolaire pour l'année 2017-2018

Vacances de la Toussaint

Fin des cours : **samedi 21 octobre 2017**

Reprise des cours : **lundi 6 novembre 2017**

Vacances de la Toussaint

Fin des cours : **samedi 23 décembre 2017**

Reprise des cours : **lundi 8 janvier 2018**

Vacances d'hiver

Fin des cours : **samedi 17 février 2018**

Reprise des cours : **lundi 5 mars 2018**

Vacances de printemps

Fin des cours : **samedi 14 avril 2018**

Reprise des cours : **lundi 30 avril 2018**

Fin des cours : samedi 7 juillet 2018

Attention : les cours se terminent généralement plus tôt, avant l'examen du brevet, soit autour du 25 juin (cette date sera confirmée début juin).